

L'ÉNERGIQUE

SEPTEMBRE 2012
VOLUME 6 | NUMÉRO 3



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSUMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 350-5496
Télécopieur : 514 286-6078

www.aqcie.org

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président

Développer l'économie pour répondre aux priorités sociales..... 2

Au lendemain des élections, l'AQCIÉ offre son appui au gouvernement pour faire de l'économie, et de l'énergie, les outils essentiels du développement social au Québec.

Mot du directeur exécutif

Régler le problème du trop-perçu nous mènera loin !..... 4

La cause générique qui s'annonce pourrait bien s'ouvrir sur des considérations plus vastes.

Vers une nouvelle politique énergétique 6

Benoît Pepin, Rio Tinto Alcan

Traiter des enjeux énergétiques dans le cadre d'une révision stratégique offre plus d'avantages que d'en discuter à la pièce.

Les écarts prévisionnels..... 8

Olivier Charest, analyste pour l'AQCIÉ/CIFQ

En quatre ans, il s'est creusé un écart de rendement de près de 700 millions \$ entre les prévisions d'Hydro-Québec et la réalité.

L'expertise en efficacité énergétique : un facteur d'entraide et de compétitivité 10

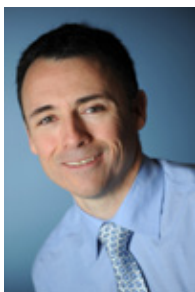
Émilie Allen, Cascades

En matière d'efficacité énergétique, et de compétitivité, les entreprises québécoises trouvent intérêt à collaborer.

Suivi des prix de l'électricité sur NYISO..... 11

Olivier Charest, analyste pour l'AQCIÉ/CIFQ

Quoi de neuf à la Régie ? 12



Mot du président

Développer l'économie pour répondre aux priorités sociales

Par Nicolas Dalmau
Président du Conseil de l'AQCIE et
Directeur, Énergie et développement stratégique,
Alcoa Canada

Bien que l'économie n'ait pas tenu le haut du pavé au cours de la dernière campagne électorale, l'on comprendra que cette question demeure primordiale pour des industriels, comme ceux qui composent nos effectifs. Les commentaires formulés à la suite de l'élection sur la place qu'occupait l'économie dans les cartons du Parti Québécois, désormais au pouvoir, couvrent un large spectre allant de l'enthousiasme à une certaine réserve¹.

La gestion de l'État exigeant de déborder les positions propres au parti au pouvoir, nous faisons confiance au nouveau gouvernement pour accorder à l'économie toute l'importance qu'elle requiert, en cette période qui demeure trouble à l'échelle de la planète. C'est pourquoi à l'instar de nombreux groupes, et notamment des organisations patronales et des chambres de commerce, nous tenons à assurer le nouveau gouvernement de l'entière collaboration de l'AQCIE et de ses membres pour créer au Québec la richesse qui permettra de relever les enjeux sociaux auxquels il a décidé de s'attaquer résolument.

LE RÔLE CAPITAL DE L'ÉNERGIE AU QUÉBEC

L'énergie, et particulièrement l'hydroélectricité, font partie de l'identité québécoise, de sa structure industrielle et économique. Pas étonnant dans un tel contexte que plusieurs des enjeux soulevés pendant la campagne électorale, et notamment des enjeux environnementaux, aient eu une forte composante « énergétique »². Puisque la Stratégie

énergétique 2006-2015 du gouvernement du Québec arrive bientôt à son terme, il nous apparaît essentiel, comme le développe plus amplement Benoît Pepin en page 6, que ces enjeux ne soient pas traités à la pièce mais bien dans un contexte propice à la réflexion et à la vision d'ensemble.

De par la nature même des activités de ses membres, il est essentiel pour l'AQCIE que l'approvisionnement en électricité se fasse à un prix le plus concurrentiel possible, dont l'évolution demeure prévisible sur le long terme. Ces deux critères sont cruciaux pour attirer au Québec les investissements structurants qui assureront la pérennité de son infrastructure industrielle et la création optimale de richesse.

UNE POLARISATION QU'IL EST ESSENTIEL D'APAIER

Après les événements du printemps dernier, plusieurs craignaient que le fossé ne se creuse plus profondément entre les positions tenues par les différents partis. Les campagnes électorales sont propres à l'affirmation des programmes de ces partis, de ce qui les distingue. La formation d'un gouvernement répond à d'autres impératifs et, face au résultat tout en nuance qu'ont imposé les Québécois, nous avons déjà senti que la recherche de consensus prenait graduellement le pas sur les positions les plus tranchées.

Les sociétés où l'économie de marché cohabite avec de solides engagements sociaux, plusieurs citent en exemple

les pays scandinaves à cet égard, nous inspirent par la façon dont elles savent tirer leur épingle du jeu complexe de l'économie mondialisée. Parmi les économies occidentales, le Québec n'est pas loin de cet équilibre. La polarisation qu'a parfois suscitée la campagne électorale, et qui se manifeste encore à l'occasion, ne favorise pas l'atteinte de cet équilibre. Nous serons tous mieux servis par la recherche de consensus et par l'acceptation respectueuse des dissensions lorsqu'elles sont inévitables.

S'il est essentiel que les agents économiques reconnaissent l'importance d'une redistribution de la richesse, il n'est pas moins essentiel que les décideurs politiques maintiennent et améliorent les conditions qui permettent à ces agents de créer une richesse optimale, dans le respect de l'acceptabilité sociale. Qu'on le réalise ou non, chaque mesure sociale s'assortit d'une facture pour l'État. L'équilibre des comptes exige qu'il se crée une richesse équivalente, voire supérieure si nous souhaitons favoriser l'équité intergénérationnelle en réglant progressivement le problème de la dette publique du Québec.

Dans la mesure où les conditions sont réunies, l'AQCIE et ses sociétés membres ne demandent pas mieux que de mettre l'épaule à la roue pour aider le Québec à résoudre ses principaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux. D'ailleurs, les collectivités où sont établis ces moteurs économiques savent bien le rôle important que jouent également les grandes entreprises dans le dynamisme de leur vie sociale et culturelle.

>>>

1. Alain Dubuc résumait les réserves exprimées par plusieurs analystes dans sa chronique [Mme Marois et l'économie](#), *La Presse*, Montréal, le 10 septembre 2012.

2. Consultez à cet effet le commentaire de l'AQCIE « [Le nouveau gouvernement en faveur d'une révision de la stratégie énergétique](#) »

Comme je le soulignais dans le dernier bulletin³, un Québec Xtreme, fondé sur les différences, sur tout ce qui sépare et oppose, ne permettra pas d'avancer et de développer le plein potentiel des Québécois, dans toutes les régions. Nous avons nettement avantage à développer ensemble ce Québec 2.0, fondé sur les interrelations, sur l'échange, sur la multidisciplinarité et sur l'ouverture au monde.

En maintenant et en améliorant les conditions qui permettent aux entreprises de créer ici richesse et emplois, nous sommes plus que prêts à apporter notre entière contribution.

3. [D'un Québec Xtreme à un Québec 2.0](#), L'Énergique, Juin 2012, Volume 6, Numéro 2





Mot du directeur exécutif

Régler le problème du trop-perçu nous mènera loin !

Par Luc Boulanger
Directeur exécutif, AQCIE

Dans sa décision sur la requête tarifaire 2011 d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution, la Régie de l'énergie a pris acte de l'accumulation année après année d'importants montants perçus en trop par le Distributeur¹. Elle ordonnait ainsi à ce dernier de présenter dans sa nouvelle requête, celle de 2012, une formule de fermeture des livres et de partage du trop-perçu avec ses clients.

UNE VISION PLUS LARGE

Comme il s'agit d'une question complexe aux répercussions assez vastes, Hydro-Québec a plutôt suggéré de la traiter dans le cadre d'une cause générique, retirant ainsi ce débat de l'actuelle cause tarifaire du Distributeur. Et puisqu'il s'agirait désormais d'une cause de portée plus globale, Hydro-Québec propose d'y traiter également de la question du taux de rendement autorisé par la Régie, non seulement pour le Distributeur, mais également pour le Transporteur, TransÉnergie.

Sur le fond, l'AQCIE n'y voit pas d'objection et même, puisque l'on invite les intervenants à voir large, nous proposons d'inclure dans ce même processus l'étude de l'adoption d'un mode de réglementation incitative². En reflétant dans une certaine mesure l'économie de marché en l'absence de réelle concurrence, la réglementation incitative porte implicitement les conditions qui motivent l'entreprise réglementée à la réalisation d'une efficacité et d'une efficience optimales. En plus d'avoir fait ses preuves au Royaume-Uni, cette approche correspond tout à fait à l'objectif d'allègement de la réglementation que poursuit depuis plusieurs années la Régie de l'énergie.

CONSULTATIONS PRÉALABLES

Hydro-Québec propose la tenue de consultations sur les éléments et la portée de la future cause générique avant de déposer cette dernière, au début 2013 probablement. Là encore, nous sommes d'accord avec cette proposition car il est important non seulement de connaître les tenants et les aboutissants de ce que propose Hydro-Québec, mais également de circonscrire le contenu de la cause générique qui, autrement, pourrait aller dans trop de directions à la fois ou, au contraire,

demeurer en-deçà de ce qui s'avérerait réellement profitable à l'ensemble des parties prenantes.

Puisque l'intérêt et le succès de la cause générique dépend beaucoup de cette période de consultation, il est important de prévoir dès le début de cette dernière une structure qui permettra la tenue de débats constructifs, voire éclairés et impartiaux, non seulement dans le processus de fermeture des livres et de partage du trop-perçu, mais aussi dans la mise en place éventuelle d'une réglementation incitative.

L'EXPERTISE, UN ÉLÉMENT ESSENTIEL

L'expérience britannique en la matière indique qu'il serait contre-productif qu'une pluralité d'intérêts divergents soit invitée à la table où s'établit la réglementation incitative, en raison de l'expertise que requiert le traitement adéquat des questions très complexes qu'elle soulève. Cependant, le principe même de la réglementation québécoise serait vicié si, en cette matière cruciale, seuls les experts d'Hydro-Québec étaient conviés à la discussion.

C'est pourquoi il est essentiel que la Régie appointe, sur recommandation des parties prenantes au processus de réglementation dont l'AQCIE, les représentants des consommateurs et Hydro-Québec, un expert réputé et indépendant qui pourrait offrir un degré d'expertise propre à éclairer les débats tout en mettant de l'avant les intérêts de l'ensemble des consommateurs québécois d'électricité. Ce concept, qui n'est pas étranger aux cours de justice où il porte le nom d'*Amicus curiae* ou *ami de la cour*, trouverait ainsi à bon droit sa place dans le processus réglementaire.

Cela dit, le travail des représentants des clients d'Hydro-Québec conserve toute sa pertinence dans l'état actuel de la réglementation, tout comme il le conservera sous différents aspects dans le contexte de la réglementation incitative.

UN PRÉALABLE AUX DISCUSSIONS

Cette notion d'*ami de la cour*, aussi nouvelle qu'essentielle à la réglementation de l'énergie au Québec, dans une perspective de réglementation incitative, mérite d'être discutée avant

>>>

1. Voir à cet effet l'article d'Olivier Charest, en page 8

2. Voir à ce sujet l'article « [Réglementation incitative : un reflet essentiel de l'économie de marché](#) » de Benoît Pepin, paru dans *L'Énergique*, Juin 2012, Volume 6, Numéro 2.

même la période de consultation sur la cause générique. En effet, la disponibilité de cette expertise additionnelle pourrait jouer un rôle important dès l'étape de la consultation qui déterminera le contenu et la portée de la cause générique.

C'est pourquoi l'AQCIÉ se permet de suggérer à la Régie l'organisation d'une rencontre administrative où pourrait s'établir une manière de procéder, un modus operandi, permettant de tenir compte des intérêts de tous dans la consultation et la cause générique à venir.

L'URGENCE... DE BIEN FAIRE

À l'évidence tout ce processus doit disposer du temps nécessaire pour se réaliser de façon cohérente et constructive. Cet horizon pourrait aisément atteindre, voire dépasser, les deux ans. Mais si ce processus devait régler les questions du trop-perçu et de la rémunération du Distributeur et du Transporteur – notamment par l'adoption de la réglementation incitative – ce serait du temps très bien employé.

Par contre, l'accroissement du trop-perçu au cours des dernières années ne

peut se poursuivre jusqu'à ce qu'une solution complète lui soit trouvée. Il nous apparaît nécessaire que des mesures de réduction de ce trop-perçu soient appliquées dès la cause tarifaire actuelle. On pourrait penser à l'établissement de comptes temporaires de frais reportés, ou encore à la mise à jour des données d'Hydro-Québec avant le début des audiences sur la cause tarifaire.

Inévitablement, les données fournies par Hydro-Québec dans sa demande tarifaire sont antérieures au dépôt de cette dernière. Mais rien n'empêche qu'elles ne soient actualisées, à tout le moins pour les données essentielles, avant le début des audiences, en décembre.

Ainsi, les représentations, et la décision de la Régie, refléteraient mieux la réalité qu'actuellement, puisque nous discutons en décembre sur des prévisions établies au printemps.

Il s'agit d'une façon relativement simple et objective de réduire le trop-perçu qui, dans les faits, offre depuis plusieurs années à Hydro-Québec une rémunération supérieure à celle déterminée par la Régie. ■



L'AQCIÉ vous offre ses réflexions sur l'actualité énergétique.

***Visitez
régulièrement notre
revue de presse
commentée en page
d'accueil de notre site
Internet, à l'adresse
aqcie.org.***

***Nous y traitons
brièvement des sujets
qui vous intéressent, au
gré de l'actualité !***



Vers une nouvelle politique énergétique

Par Benoît Pepin

Directeur Énergie, Amérique du Nord, Activités commerciales, énergie et produits carbonés, Rio Tinto Alcan et vice-président de l'AQCIE

L'hydroélectricité est l'un des principaux leviers de développement économique du Québec. Depuis plusieurs décennies, cette énergie propre et renouvelable a grandement contribué à notre enrichissement collectif et à l'amélioration de notre niveau de vie.

En fait, il n'est pas exagéré de dire que l'hydroélectricité fait partie de la fibre identitaire québécoise.

Pour ces raisons, il ne faut pas s'étonner que l'hydroélectricité et notre société d'État Hydro-Québec soient l'objet de débats politiques, particulièrement en période de campagne électorale, comme ce fut le cas récemment.

Les principaux partis politiques ont tous débattu des questions énergétiques sous différents volets : le déploiement du Plan Nord, l'avenir de la centrale d'énergie nucléaire Gentilly II, le dégel du tarif patrimonial, le développement de l'énergie éolienne, l'électrification des transports et ainsi de suite.

Toutefois, force est de constater que les différents sujets liés à l'hydroélectricité et aux autres formes d'énergie ont été débattus isolément et à la pièce, comme s'ils étaient indépendants les uns des autres. Les partis politiques ont rivalisé de propositions pour apporter des réponses à des enjeux ponctuels sans pour autant proposer une vision globale de l'avenir énergétique du Québec. Or, les enjeux liés à la tarification, à la production, à la distribution et à l'exportation de l'énergie ne peuvent être abordés de façon isolée sans un cadre d'analyse qui vise à maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales pour l'économie québécoise.

La meilleure façon de traiter de ces enjeux est de les aborder globalement dans le cadre d'une politique énergétique. En fait, le cadre d'analyse d'une politique énergétique est la meilleure façon de bien saisir les interrelations entre les enjeux sectoriels de manière à évaluer l'impact des différentes solutions proposées sur le bien-être de la société québécoise.

Le dernier exercice de cette nature s'est fait dans la première moitié des années 2000, donnant lieu à la Stratégie énergé-

tique 2006-2015 du gouvernement du Québec. Cette politique a innové en traitant les différentes sources d'énergie dans un contexte de portefeuille global. Ainsi, chaque forme d'énergie a été analysée dans le cadre de sa contribution à l'atteinte d'objectifs globaux visant à la fois de répondre à la demande des consommateurs tout en tirant bénéfice des occasions d'affaires en matière de développement industriel et sur les marchés d'exportation.

Les conditions de marché ont évolué depuis et, à l'orée de 2013, il est temps d'amorcer une nouvelle réflexion sereine, à l'abri des passions qui caractérisent très souvent les débats sur des enjeux ponctuels et sectoriels. C'est pourquoi les consommateurs industriels d'électricité invitent le nouveau gouvernement à plancher rapidement sur une nouvelle politique énergétique qui vise à maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales pour la société québécoise.

Pour les consommateurs industriels d'électricité, cette nouvelle politique énergétique doit procurer un environnement prévisible en ce qui a trait à l'approvisionnement et au prix de la ressource. C'est un élément essentiel à l'évaluation de la faisabilité de nos projets industriels qui s'accompagnent d'investissements à hauteur de plusieurs milliards de dollars sur de longues périodes.

Dans le contexte économique mondial actuel, marqué par la forte concurrence des pays émergents dans le secteur manufacturier et la faible croissance économique de nos marchés d'exportation que sont les États-Unis et l'Europe, le Québec doit maximiser les retombées économiques de ses avantages comparatifs pour tirer son épingle du jeu. Et l'hydroélectricité est certainement l'un de ceux-là.

C'est pourquoi l'Association des consommateurs industriels d'électricité presse le nouveau gouvernement à lancer rapidement une réflexion visant l'élaboration d'une nouvelle politique énergétique qui soit bénéfique pour l'ensemble de la société québécoise. Le nouveau gouvernement pourra compter sur notre entière collaboration dans le cadre des consultations qui y mèneront.

>>>

Sans en dresser un portrait complet, voici quelques enjeux qui militent en faveur de cette réflexion sur la stratégie énergétique du Québec :

LE DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Sans faire l'unanimité sur les moyens, le développement du grand nord n'en demeure pas moins un élément incontournable du développement du Québec pour la prochaine décennie et au-delà. Le Parti Québécois, comme les autres partis politiques, attend du développement du grand nord des revenus importants pour financer des mesures sociales à l'échelle du Québec.

Cette volonté nous permettrait de repenser au moyen le plus approprié d'intégrer le coût du développement du grand nord à nos structures existantes. On pourrait envisager de revoir la manière dont les projets de transport d'électricité sont financés. Nous avons déjà eu une vision différente, au bénéfice du développement des infrastructures en matière gazière au Québec dans les années '80. Une revue de cette vision – sans prendre position sur le mérite avant d'entamer le débat – aurait au moins l'avantage de nous permettre d'envisager des résultats différents pour les projets à venir, comme celui plus médiatisé de la mine Stornoway d'abandonner son projet de raccordement au réseau pour s'approvisionner au moyen de génératrices au diesel.

Dans l'environnement actuel, tout ce que l'on peut dire avec certitude, c'est que les règles strictes en place ne peuvent mener qu'à ce résultat, sans laisser au gouvernement du Québec le choix, pour des motifs d'intérêt public, de payer cette ligne autrement. Sans un tel débat les choix des industriels ne pourront intégrer les bénéfices des énergies renouvelables, et ce pour des décennies à venir.

LES EXPORTATIONS D'ÉLECTRICITÉ

Encore une fois, sans rouvrir le débat généralement mal engagé sur le coût moyen et le coût marginal de l'électricité, il n'en demeure pas moins que les exportations accroissent l'autosuffisance énergétique du Québec, lui procure des revenus, contribuent à son développement économique et permettent d'écouler les surplus d'électricité d'Hydro-Québec.

À leur époque, les barrages qui fournissent aujourd'hui à faible coût notre énergie patrimoniale ont représenté des investissements substantiels. Qui s'en passerait aujourd'hui ? Le développement du grand nord ouvre la porte à une nouvelle vague de construction d'infrastructures structurantes pour l'avenir du Québec. Si les exportations peuvent contribuer à amortir leur coût

et que leur investissement est profitable, sans nuire à la disponibilité de ressources suffisantes à un prix concurrentiel et prévisible pour le développement économique du Québec, pourquoi n'en parlerions-nous pas ?

LES NOUVELLES FILIÈRES DE PRODUCTION RENOUVELABLES

Le développement des nouvelles énergies renouvelables, notamment de l'éolien, est bien ancré dans le paysage québécois. Cette année, dans le cadre de la cause tarifaire 2013 d'Hydro-Québec Distribution, l'impact financier de nos choix collectifs nous touche de plus près puisqu'il résulte pour la première fois, mais pas la dernière, en une hausse significative des tarifs d'électricité. Cette hausse affectera directement la rentabilité de nos entreprises, leurs perspectives d'investissements et nos emplois, donc la richesse au Québec.

Est-il économiquement sain et opportun de confier aux abonnés d'Hydro-Québec la responsabilité d'assumer le coût du développement de ces nouvelles industries ? Il existe des arguments pour prétendre que ces choix et leur coût nous appartiennent comme payeurs de taxes, non comme consommateurs d'électricité.

Ce ne sont là que quelques-uns des enjeux associés à l'énergie au Québec. N'y en a-t-il pas déjà amplement pour revoir sans plus tarder la stratégie énergétique du Québec et tracer les objectifs 2016-2025 dont nous avons besoin ? Nous croyons que oui.



Les écarts prévisionnels

Par Olivier Charest
Analyste pour l'AQCIÉ et le CIFQ

La question des écarts prévisionnels est l'un des principaux enjeux soulevés par l'AQCIÉ lors des derniers dossiers tarifaires d'Hydro-Québec Distribution (HQD) et de TransÉnergie (HQT). Par écarts prévisionnels, nous entendons les écarts entre les prévisions faites dans les dossiers de la Régie sur les éléments qui entrent dans la formule permettant de déterminer les tarifs et les montants réels des mêmes éléments.

En théorie, les tarifs d'HQT et HQD sont déterminés de manière à ce que les revenus de ces entreprises leur permettent de défrayer leurs coûts et de réaliser un « rendement raisonnable » sur le capital investi, déterminé d'avance selon une formule mathématique¹. En pratique, les prévisions de coûts et de revenus peuvent s'avérer inexactes, le bénéfice réalisé par l'entreprise devenant alors plus élevé ou plus bas que le rendement déterminé par la Régie comme étant raisonnable.²

Si, dans les premières années de la détermination des tarifs par la Régie (2004-2007), HQT et HQD se retrouvaient parfois en situation de manque à gagner, depuis 2008, ces entités se retrouvent chaque année en situation de trop-perçu. Ainsi, entre 2008 et 2011, nous estimons qu'Hydro-Québec a réalisé

un bénéfice de près de 700 M\$ de plus que le rendement raisonnable qu'elle aurait réalisé grâce aux activités d'HQT et HQD si ses prévisions s'étaient avérées exactes.³ Ces 700 M\$ se répartissent comme suit :

(en millions \$)

	HQT	HQD	TOTAL
2008	40	31	71
2009	85	108	193
2010	84	173	257
2011	73	103	176
TOTAL	282	415	697

Source : Rapports annuels d'HQT et HQD, Régie de l'énergie

À titre d'exemple, pour l'année 2010, la Régie avait déterminé les tarifs d'HQD dans l'optique de lui permettre de réaliser un bénéfice de près de 276 M\$; grâce aux écarts prévisionnels, HQD aura en fait réalisé un bénéfice de plus de 447 M\$, soit 62 % de plus, ou près de 171 M\$ de trop-perçu. De plus, comme HQD avait surestimé sa base de tarification de près de 55 M\$ pour cette année-là, un montant de 1,5 M\$⁴ vient s'ajouter à ces 171 M\$, pour un total de 173 M\$.

Si la composition exacte du trop-perçu varie d'année en année, on constate néanmoins la contribution répétée de certains éléments. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment le coût de la dette. HQT et HQD se voient attribuer une part de la dette d'Hydro-Québec en fonction de la valeur de leurs actifs (la base de tarification); le coût qui en découle, lequel dépend du taux d'intérêt moyen payé par Hydro-Québec sur sa propre dette, est intégré aux tarifs. Au cours des dernières années, les prévisions d'HQT et HQD à ce sujet se sont souvent avérées trop élevées, ce qui a empêché leurs clients de profiter pleinement des baisses de taux d'intérêt.

Cette problématique devrait toutefois être en partie réglée pour HQD, puisque, à la demande de la Régie, HQD propose cette année un mécanisme visant à mettre à jour les prévisions du coût de sa dette dans les derniers mois précédant l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs, plutôt que de s'en remettre aux prévisions du 1^{er} mai de l'année précédente, comme c'est le cas pour la plupart des autres éléments entrant dans la détermination des tarifs.

Les frais corporatifs ont aussi contribué à répétition au trop-perçu d'HQT et HQD au cours des dernières années, Hydro-

1. La définition de « rendement raisonnable » ou « *fair return* » que l'on retient généralement a été énoncée par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Northwestern Utilities Ltd. v. Edmonton (City)*, [1929] SCR 186 : « *By a fair return is meant that the company will be allowed as large a return on the capital invested in its enterprise (which will be net to the company) as it would receive if it were investing the same amount in other securities possessing an attractiveness, stability and certainty equal to that of the company's enterprise.* » La formule utilisée depuis 10 ans par la Régie pour établir le taux de rendement dans les dossiers d'Hydro-Québec s'inscrit dans cette voie : le taux de rendement étant déterminé en fonction d'un taux de rendement sans risque (taux d'intérêt des obligations du Canada à long terme) et d'une prime de risque propre à chaque entité réglementée.
2. Il s'agit ici du bénéfice net réglementé, qui tient compte de certaines conventions comptables qui ne se retrouvent pas nécessairement dans les états financiers généraux d'Hydro-Québec, d'où une différence entre les deux.
3. Voir les rapports annuels d'HQT et HQD déposés à la Régie de l'énergie.
4. Il s'agit du produit (i) du taux autorisé de rendement sur les capitaux propres, soit 7,849 % par (ii) la portion présumée des capitaux propres, soit 35 %, et par (iii) l'écart relatif à la base de tarification, soit 55 M\$.

Québec les surestimant année après année. Bien que les montants annuels semblent modestes (5 à 10 M\$, selon les années) lorsque comparés aux revenus annuels d'HQT et HQD (environ 3 G\$ et 10 G\$, respectivement), la présence répétée d'écarts en faveur d'Hydro-Québec sous cette rubrique de coûts est préoccupante. Elle a, à juste titre, été soulevée par plusieurs intervenants devant la Régie, qui a réagi en revoyant à la baisse le montant demandé par HQT et HQD dans l'établissement de leurs tarifs pour 2012.

Au-delà de coûts surestimés, HQD arrive aussi à tirer profit de ventes plus fortes que prévues. Ces ventes additionnelles sont très profitables dans la mesure où elles sont facturées à un tarif qui tient compte des frais fixes d'HQD alors que ceux-ci sont déjà défrayés par les ventes prévues.

Bien qu'il existe des mécanismes permettant de neutraliser ex post certains écarts, par exemple ceux causés par les aléas du climat, HQD assume toujours une certaine part du risque relié au volume de ses ventes; c'est notamment le cas de l'accroissement de la demande résidentielle causée par la construction de nouveaux logements. Or, les prévisions d'HQD sur les mises en

chantier se sont constamment avérées inférieures aux mises en chantier réelles, ce qui se répercute sur le volume des ventes.⁵

Le problème des écarts prévisionnels pourra éventuellement disparaître ou, à tout le moins, diminuer en importance si la Régie modifie la formule qu'elle utilise dans la détermination des tarifs. Ainsi, elle pourrait avoir recours à la fermeture réglementaire des livres assortie d'un mécanisme de partage pour venir compenser après-coup les écarts prévisionnels, ou délaier l'approche traditionnelle du coût du service pour une approche de réglementation incitative (*Performance based regulation*)⁶. Nous attendons d'ailleurs le dépôt par HQT et HQD d'un dossier générique à ce sujet. Puisqu'il est peu probable qu'une décision soit rendue dans un tel dossier à temps pour être mise en application dans les tarifs de 2013, l'AQCIE continue de mettre de l'avant la question des écarts prévisionnels dans le présent dossier tarifaire.

5. Notons toutefois que les ventes résidentielles ne sont pas systématiquement sous-estimées : en 2011, par exemple, les prévisions se sont avérées supérieures aux ventes résidentielles réelles.

6. Voir à ce sujet l'article « [Réglementation incitative : un reflet essentiel de l'économie de marché](#) » de Benoît Pepin, paru dans *L'Énergique*, Juin 2012, Volume 6, Numéro 2.



L'expertise en efficacité énergétique :

Un facteur d'entraide et de compétitivité

Par Émilie Allen
directrice corporative, Énergie
Cascades

Les entreprises québécoises ont de plus en plus de difficulté à demeurer concurrentielles dans un marché mondial où des joueurs, tels que la Chine et l'Inde, profitent d'une main-d'œuvre abondante et à bon marché. Pour survivre, les entreprises établies ici doivent rapidement trouver des solutions novatrices. Finies les chasses-gardées et la méfiance entre les entreprises, l'heure est à l'union des forces et au partage des ressources et de l'expertise.

L'UNION FAIT LA FORCE... ET BAISSÉ LES COÛTS

Depuis deux ans, Cascades a collaboré avec plusieurs entreprises québécoises, dont certaines actives dans le domaine des pâtes et papiers, pour partager expertise et ressources sans qu'aucune de ces entreprises (dont Cascades) ne débourse quoi que ce soit. Il s'agit d'un nouveau type de troc où chacune des entreprises gagne.

Par exemple, Cascades a partagé avec une première entreprise son expertise en efficacité énergétique en échange d'un contrat d'approvisionnement. Dans cette entente, Cascades a réalisé gratuitement un audit de la centrale thermique de l'entreprise partenaire, qui s'est engagée à combler pendant cinq ans ses besoins en papiers et cartons avec des produits Cascades. Les avantages sont nombreux et mutuels. Pour l'entreprise partenaire, elle a pu réduire ses coûts de production en diminuant la quantité d'énergie consommée, renforcer l'expertise de ses employés grâce à l'échange de connaissances lors de la transmission et de l'explication des résultats de l'audit, tout en réduisant son impact environnemental. Cascades, elle, a sécurisé un volume de production pour cinq ans (ce qui fait travailler les gens d'ici) tout en ayant l'occasion d'apprendre d'autres façons de faire, dans une optique de partage des meilleures pratiques.

Les avantages dépassent même le cadre de ces deux entreprises : puisqu'elles se portent mieux financièrement, plus de gens d'ici occupent des emplois de qualité et bien rémunérés, et moins de gaz à effet de serre sont émis grâce aux économies d'énergie et à l'utilisation de produits fabriqués localement.

UNE NOUVELLE APPROCHE

Au début, les entreprises peuvent se montrer « frileuses » de divulguer en partie leur recette gagnante. Mais on se rend vite compte que nous faisons tous face aux mêmes défis, seul le choix des cibles prioritaires varie d'une entreprise à l'autre.

Par exemple, Cascades a été l'une des premières entreprises à faire du papier à partir de fibres recyclées. Dans les premières années on s'en cachait, car c'était considéré comme un produit de moindre qualité, voire sale. Les frères Lemaire ayant démarré Cascades avec peu de sous en poche, ils se sont d'abord préoccupés de sauver des coûts et de réutiliser les choses. C'est pourquoi ils ont été parmi les premiers à former des groupes dédiés à l'environnement, à l'énergie et à l'innovation. Aujourd'hui, l'entreprise a parcouru un bon bout de chemin dans ces domaines, beaucoup d'expertise a été acquise et elle est maintenant fière de contribuer à la rentabilité des autres sociétés en partageant cette expérience.

IL N'Y A PLUS DE PETITE ÉCONOMIE

Dans un deuxième partenariat, Cascades a travaillé avec une entreprise dont les coûts d'énergie liés au procédé étaient tellement élevés qu'elle avait toujours dû consacrer ses efforts à ce dernier, sans se préoccuper des services auxiliaires à la production qui ne représentaient que 15 % des coûts énergétiques. Avec le marché actuel et la concurrence mondiale, il n'est plus possible de laisser aux fruits du hasard 15 % de ses coûts énergétiques. Toutes les économies possibles, si petites soient-elles, doivent être saisies.

Cascades a donc aidé cette entreprise à optimiser ce dernier 15 %, toujours en échange d'un contrat d'approvisionnement en produits de papier et de carton. Même si cette entreprise n'œuvre pas dans le domaine des pâtes et papiers, il n'y a aucun problème à réaliser un audit d'efficacité énergétique. Car, peu importe le domaine de fabrication, un compresseur, une chaudière, un système d'éclairage, des pompes, des agitateurs, des fours, un réseau de vapeur, etc., tout cela demeure comparable et le potentiel de récupération d'énergie aussi.

>>>

De plus, avec les incitatifs financiers qu'offrent notamment Hydro-Québec, Gaz Métro et les différents paliers gouvernementaux, une partie des coûts des améliorations identifiées lors des audits énergétiques peuvent être couverts par des subventions. Lorsque des frais sont facturés pour l'audit, jusqu'à 50 % de ces coûts peuvent être remboursés, peu importe le domaine d'activité de l'entreprise.

UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE, QUI DOIT CONTRIBUER À LA COMPÉTITIVITÉ

On entend souvent dire que le prix de l'électricité est trop faible au Québec et que tant que cette situation durera, les gens n'y porteront pas attention. Chez les consommateurs industriels ces idées ne sont pas fondées. D'une part les tarifs qu'ils paient offrent une marge bénéficiaire à Hydro-Québec et, d'autre part, il existe plusieurs juridictions où les prix de l'électricité offerts aux industriels sont inférieurs aux tarifs L et M, parfois de beaucoup. En raison de la perte de compétitivité des tarifs québécois, les consommateurs industriels se sont engagés de longue date dans l'efficacité énergétique, car chaque kilowatt optimisé ajoute à leur capacité de livrer concurrence à l'échelle mondiale. C'est ainsi que la coopération entre les entreprises en matière d'efficacité énergétique peut contribuer à éviter la délocalisation des entreprises et des emplois.

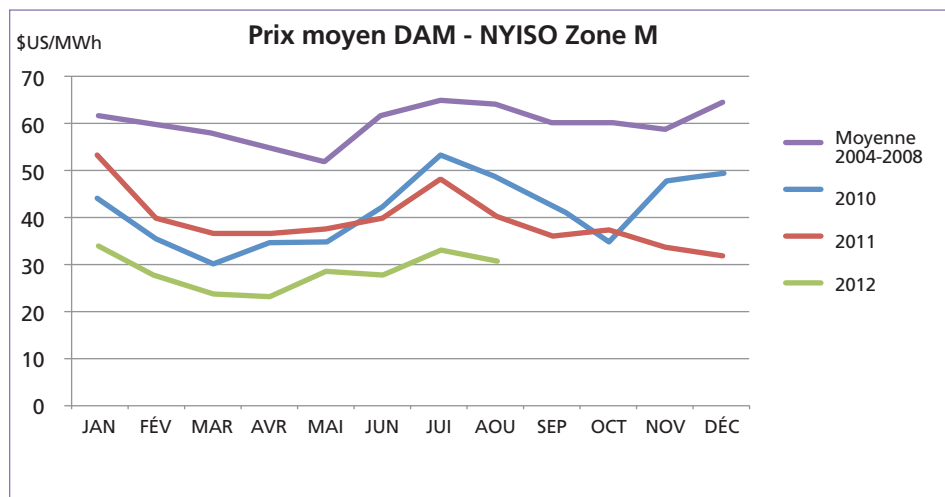
Alors, travaillons ensemble à l'accroissement de notre efficacité énergétique... et de notre compétitivité !

Suivi des prix de l'électricité sur NYISO

Par Olivier Charest
Analyste pour l'AQCIÉ et le CIFQ

Avec une moyenne avoisinant les 30 \$ US/MWh, le prix *day-ahead* (DAM) de l'électricité à l'interconnexion HQ-NYISO (Zone M), la porte d'entrée du Québec vers le marché de gros de l'État de New-York, est demeuré bas cet été. Ce n'était guère mieux sur le marché de la Nouvelle-Angleterre : à l'interconnexion HQ-NE Phase I/II, le prix a légèrement dépassé 37 \$ US/MWh. Et pourtant, l'été est généralement payant dans ces marchés qui sont alors en période de pointe.

En date du 11 septembre, le prix moyen DAM depuis le début de l'année sur NYISO Zone M se situe à 28,06 \$ US/MWh. C'est bas, non seulement par rapport aux belles années de 2005 et 2008, mais aussi en comparaison des prix des dernières années, depuis la crise.



Source : NYISO

Au-delà d'une moyenne basse, la répartition des heures a aussi de quoi inquiéter. Ainsi, le prix DAM de la Zone M de NYISO n'a dépassé 100 \$ US/MWh que pendant sept heures (0,1 % du temps) et s'est retrouvé entre 40 \$ US/MWh et 100 \$ US/MWh pendant 409 heures (6,7 % du temps); il a donc été sous les 40 \$ US/MWh pendant presque toute l'année (93,3 % du temps).

Dans son premier rapport trimestriel pour 2012, Hydro-Québec Production annonçait déjà une diminution de 30 M\$ de ses revenus d'exportations nettes d'électricité par rapport à l'an dernier.¹ Selon le graphique ci-dessus, on pourrait croire que les mauvaises nouvelles vont perdurer pendant les deuxième et troisième trimestres, puisqu'un écart de 10 à 15 \$ US/MWh persiste jusqu'à ce jour en comparaison des prix de 2011. Quant au quatrième trimestre, si l'on se fie à l'évolution des prix *spot* et à terme du gaz naturel, on peut s'attendre à voir disparaître une partie de cet écart. Mince consolation cependant pour les exportateurs canadiens d'électricité, considérant que les prix de la fin de 2011 étaient déjà parmi les plus bas des dernières années.

1. [Hydro-Québec, Rapport trimestriel, Premier trimestre 2012](#)

UN PRÉCÉDENT EN ATTIRE UN AUTRE

DEPUIS 2006, PREMIÈRE ANNÉE OÙ LA DIVISION TRANSÉNERGIE D'HYDRO-QUÉBEC ÉTAIT INVITÉE À DÉPOSER UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE SES TARIFS ET CONDITIONS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ, LE TRANSPORTEUR DÉPOSE AVEC RÉGULARITÉ SA DEMANDE À CHAQUE ANNÉE. MAIS PAS EN 2012. LE TRANSPORTEUR SE JUGE SATISFAIT QUE SA RÉMUNÉRATION EN 2013-2014 SOIT ÉGALE À CELLE ACCORDÉE POUR L'EXERCICE ACTUEL.

En toute logique, lorsqu'un organisme réglementé ne dépose pas de nouvelle demande, c'est qu'il estime qu'il ne peut obtenir une meilleure rémunération, ou qu'il risque de la voir diminuer en présentant de nouvelles données. Selon les calculs de l'AQCIÉ, ce serait le cas en 2013-2014 pour le Transporteur, comme pour la partie de la rémunération du Distributeur associée aux coûts du transport d'électricité. Alors que faire si le Transporteur ne dépose pas de demande ?

L'article 48 de la *Loi sur la régie de l'énergie* prévoit que « sur demande d'une personne intéressée ou de sa propre initiative, la Régie fixe ou modifie les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée par le transporteur d'électricité ». En vertu de cet article, l'AQCIÉ crée un autre précédent en demandant à la Régie de revoir les tarifs et conditions de transport d'électricité pour l'exercice 2013-2014, et cela en temps utile pour que ces derniers soient reflétés dans la rémunération du Distributeur.

C'est notamment en raison de la surestimation constante du coût réel de la dette et des dépenses nécessaires pour la prestation de service du Transporteur – une tendance qui se répète année après année depuis 2008 – que l'AQCIÉ calcule que son rendement devrait être réduit de plus de 105 millions \$ en 2013-2014 et, conséquemment, que la facture du Distributeur devrait se voir diminuée de plus de 92 millions \$ pour la même période. La correction de ces écarts représente un avantage important pour l'ensemble des clients d'Hydro-Québec.

Consulter la [Demande de modification des tarifs de transport pour l'année 2013](#).

DEMANDE D'INTERVENTION SUR L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

L'UN DES PRINCIPAUX MANDATS DE L'AQCIÉ CONSISTE À INTERVENIR, DANS L'INTÉRÊT DE SES MEMBRES, LORS DE L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ. AINSI, NOUS COMPTONS FAIRE VALOIR NOTRE POINT DE VUE SUR HUIT ÉLÉMENTS PARTICULIERS LORS DES PROCHAINES AUDIENCES :

- La mise à jour des taux relatifs à la dette
- La stratégie d'approvisionnement, notamment à l'égard de l'intégration de l'énergie éolienne
- Les charges d'exploitation et les efforts d'efficience du Distributeur
- Les dépenses nécessaires à la prestation du service et la justesse des prévisions des revenus requis, en regard de leur évolution au cours des dernières années
- L'impact des changements organisationnels impliquant le Distributeur sur les dépenses nécessaires à la prestation du service
- La prévision des ventes et des revenus du Distributeur
- L'augmentation tarifaire proposée à l'égard de la deuxième tranche du tarif M
- L'abrogation proposée du tarif LD

Chaque dixième de pourcentage de diminution tarifaire que nous obtenons a une influence directe sur la compétitivité de nos membres et sur la richesse qu'ils créent ici. L'accroissement, ou simplement le maintien de cette compétitivité, se traduit par des hausses de production et des investissements structurants qui consolident et créent des emplois de qualité dans toutes les régions du Québec. Tel est le vrai sens des efforts que nous déployons lors de ces audiences. C'est pourquoi nous sommes fiers de chacun des gains que nous faisons.